

# **ALERTE**

## **SITUATION METEOROLOGIQUE A SURVEILLER POUR UN RISQUE D'ORAGES VIGILANCE ORANGE**

Météo France a placé le département des Ardennes en vigilance ORANGE avec une situation météorologique à surveiller pour un risque d'ORAGES prenant effet ce jeudi 24 août à 14:00 jusqu'au vendredi 25 août à 09:00.

### **Situation :**

Un temps très instable perdure cet après midi et va se matérialiser par le passage de deux vagues orageuses très actives jusqu'à la matinée de vendredi.

Les phénomènes suivants sont potentiellement attendus :

- des rafales de vent entre 60 et 80 km/h voire 90 à 110 km/h localement
- des quantités d'eau de l'ordre de 20 à 40 mm en moins d'une heure (voire 50 mm en 3 à 6 h)
- quelques chutes de grêle isolées
- une activité électrique intense

Après une accalmie en soirée de jeudi, une deuxième vague orageuse devrait balayer le département jusqu'en milieu de matinée de vendredi. Au cours de cette seconde vague, les orages pourront être localement violents.

### **Conséquences possibles**

- des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes
- les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- des branches d'arbres risquent de se rompre
- les véhicules peuvent être déportés, la circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

### **Conseils de comportement**

- limitez vos déplacements
- limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- ne vous promenez pas en forêt

- en ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments